

La coordonnatrice de l'EAF travaille à la Section de la planification des ressources humaines de la Direction des affectations du personnel. Les rapports hiérarchiques sont souples et la coordonnatrice choisit celui qui lui convient selon la nature du problème à régler; elle peut ainsi s'adresser directement à l'agent responsable si elle le juge à propos. De même, elle a toute latitude pour informer de la chose le directeur, le chef de section ou tout responsable de secteur.

Les gestionnaires de la Direction des affectations du personnel du ministère des Affaires extérieures ont à l'égard de l'EAF, une responsabilité plus lourde que celle de leurs collègues des autres ministères, en raison de la proportion presque double d'employés permutants par rapport aux employés non permutants et donc de la nécessité d'exercer un contrôle central sur cette perpétuelle mobilité et ses effets sur le système. C'est donc dire que le gros du recrutement se fait en fonction du service extérieur plutôt qu'en fonction de postes précis d'unités précises de l'organisation. Une fois entrés au service extérieur, les employés sont sélectionnés et affectés à des tâches pour des périodes variables, à Ottawa ou à l'étranger. Les systèmes d'appréciation ou d'avancement sont administrés par la Direction des affectations du personnel. La formation et le perfectionnement des employés sont liés au processus d'affectation et aux renseignements que fournissent ces systèmes.